

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 18677**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible (La certification existe désormais sous une autre forme (voir cadre "pour plus d'information"))

Licence Professionnelle : Licence Professionnelle Protection de l'Environnement spécialité Métrologue de la Qualité de l'air

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université de Lorraine, Ministère de l'Enseignement Supérieur	Président de l'université de Lorraine, Recteur de l'académie, chancelier des universités

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1967)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

340 Spécialités plurivalentes des services à la collectivité, 343 Nettoyage, assainissement, protection de l'environnement

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Les titulaires du diplôme interviennent dans le domaine du contrôle des émissions gazeuses, d'installations de combustion (centrales thermiques, usines d'incinération d'ordures ménagères, chaufferies...), de sites industriels, ou dans les cellules de surveillance de la qualité de l'air en zone urbaine.

Ils mettent en place des chaînes de mesures (prélèvement - analyse - exploitation des résultats) sur les rejets canalisés, les rejets diffus et sur la qualité de l'atmosphère dans le respect des normes, instructions réglementaires et certifications :

- métrologie de la qualité de l'air
- prélèvement des rejets gazeux
- évaluation d'aérocontaminants biologiques
- qualité environnementale
- analyse des polluants atmosphériques

L'évolution permanente de la réglementation, tant nationale, qu'europpéenne, et l'augmentation incessante du nombre de polluants émis, présents souvent à l'état de traces, nécessitent une adaptation permanente des techniques de prélèvement et d'analyses, des méthodes d'interprétation et de rédaction des procédures.

Les titulaires du diplôme sont de plus en contact direct avec les industriels et les collectivités locales soumises aux réglementations sur les émissions atmosphériques, les laboratoires d'analyse environnementales et les organismes et institutions de contrôles.

Ils ont également des responsabilités dans la gestion de parcs de matériels, dans la rédaction de rapports d'analyses et de certificats de conformité, dans les relations de clientèle et dans l'animation de petites équipes de terrain.

- Mettre en œuvre des chaînes de mesures et procédures spécifiques de prélèvement, d'analyse et de validation des mesures de réduction des polluants.

- Intervenir dans le respect des normes, instructions réglementaires et certifications (COFRAC 17025).
- Gérer des parcs de matériels,
- Rédiger des rapports d'analyses détaillés et des certificats de conformité,
- Travailler en relation avec les clients, laboratoires et organismes de contrôle
- Animer de petites équipes de terrain.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

- Industrie
- Administrations et collectivités locales / territoriales
- Bureaux d'études
- Laboratoires d'analyse environnementale
- Technicien préleveur
- Qualiticien environnemental
- Technicien métrologue

Codes des fiches ROME les plus proches :

H1302 : Management et ingénierie Hygiène Sécurité Environnement -HSE- industriels

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Semestre 1 :

UET 1 Conduite de projets (5 ects) :

- Adaptation parcours
- Langue : Anglais

UET 2 Formation générale (5 ects) :

- Economie de l'environnement
- Informatique, bureautique
- Relations, communication
- Statistiques appliquées

UEMQA 1 Pollution atmosphérique - Réglementation (5 ects) :

- Pollution atmosphérique
- Réglementation

UEMQA 2 Ambiance de travail (5 ects) :

- Mesures sur opérateurs
- Mesures en postes fixes

UEMQA 3 Métrologie à l'émission (5 ects) :

- Mesures périphériques / QAL1
- Poussières

PRPRO Projet professionnel (5 ects) :**Semestre 2 :****UEMQA 4 Applications des normes ISO 17025 à la métrologie (4 ects) :**

- COFRAC et ISO 17025
- Mesures et rapport d'analyse

UEMQA 5 ISO / ICPE / Sécurité / Conditions de travail (4 ects) :

- ICPE
- ISO 9000
- ISO 14001
- Sécurité du travail
- PPR

UEMQA 6 Mesures en continu des polluants et de l'oxygène (4 ects) :

- Polluants et oxygène

UEMQA 7 Analyse de traces - Polluants spécifiques (4 ects) :

- Prélèvement des polluants spécifiques
- Expression des résultats
- Analyse des polluants spécifiques

UEMQA 8 UE d'approfondissement (4 ects) :

- Microbiologie de l'air
- Pollution diffuse, bioindication et modélisation
- Bruit
- + au choix : approfondissement Bruit ou Microbiologie ou Bioindication et modélisation

Stage (16 semaines ; 10 ects)

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION OUINON		COMPOSITION DES JURYS	
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Enseignants et professionnels ayant contribué aux enseignements (loi n° 84-52 du 26/01/1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		Enseignants et professionnels ayant contribué aux enseignements (loi n° 84-52 du 26/01/1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat de professionnalisation		X	
Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE	X		Jury d'enseignants et de professionnels, selon composition votée par le Conseil d'administration de l'Université de Lorraine

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS**ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX****Base légale****Référence du décret général :**

Arrêté du 17 novembre 1999 publié au JO du 24.11.1999, relatif à la licence professionnelle

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 5 juillet 2013 relatif aux habilitations de l'Université de Lorraine à délivrer des diplômes nationaux

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret n° 2002-590 du 24 avril 2002 relatif à la validation des acquis de l'expérience par les établissements d'enseignement supérieur

Références autres :**Pour plus d'informations****Statistiques :**

<http://www.insertion.univ-lorraine.fr>

Autres sources d'information :

Site de l'Université de Lorraine : www.univ-lorraine.fr > Etudier à l'UL> Offre de formation

[Université de Lorraine](#)

Lieu(x) de certification :

Université de Lorraine

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

IUT de Thionville-Yutz

Historique de la certification :